



Ma banque, refuse de me donner ma nouvelle carte bancaire

Par **Gael16**, le **09/10/2012** à **19:39**

Bonjour à tous,

Je suis un jeune étudiant de 21 ans, et j'ai actuellement une carte bancaire (une Gold Mastercard) au Crédit Mutuel.

Il y a quelques jours, j'ai décidé de changer de carte pour prendre une carte supérieure car je part à l'étranger pendant deux semaines, et donc les assurances me seraient bien utiles.

Je me rend donc sur mon compte en ligne sur le creditmutuel.com, via mes identifiants et mon mot de passe, et je commande donc cette nouvelle carte bancaire qui m'était proposée (une Platinum de mastercard) sur la boutique.

Tout s'est bien déroulé, j'ai imprimé le contrat de la carte à mon nom, le justificatif de commande comme quoi la commande avait bien été prise en compte...

Une semaine plus tard environ, j'ai reçu un courrier m'indiquant mon code confidentiel, et m'indiquant que la nouvelle carte était rendue à l'agence.

Je me suis donc rendu à l'agence, avec une pièce d'identité, et là, la personne au guichet a eu l'air étonnée que je puisse avoir ce genre de carte bancaire, et a donc décidé d'appeler le directeur de l'agence.

Il me reçoit donc dans son bureau, en me disant qu'il ne me donnerait pas cette carte, qui est censée être réservée à des personnes ayant des revenus conséquents dans une année. Ce qui étant étudiant est loin d'être mon cas, et que je n'aurais pas du avoir accès à la commande de cette carte, et que cela était sûrement dû à un bug informatique.

La question que je me pose, c'est est-ce qu'il en a vraiment le droit ?

Puisque la carte est donc fabriquée à mon nom, et attend à l'agence, et que j'ai tous les papiers correspondant à l'achat de cette carte. De plus, sur leur page internet concernant cette carte, il n'apparaît nulle part que l'on doit justifier de certaines ressources pour l'obtenir.

Mon problème paraît sûrement un peu léger et très peu important par rapport à beaucoup de questions sur ce site, mais les assurances liées à cette carte me seraient vraiment utiles, et puis j'estime (peu être je ne devrais pas) être dans mon bon droit de demander cette carte malgré tout, puisque l'erreur vient d'eux.

Par **amajuris**, le **09/10/2012 à 20:41**

bjr, la carte bancaire reste la propriété de la banque et elle n' a aucune obligation de vous en délivrer une. net cela même si la banque a commis une erreur. mais vous pouvez changer de banque. cd

Par **Gael16**, le **11/10/2012 à 14:15**

Bonjour, Tant pis pour moi alors. Merci d'avoir répondu en tout cas. Cordialement.